

220C2422
FR0011026749-FS0751

9 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DALET SA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juillet 2020, Monsieur Michael Elhadad a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse le 28 avril 2020, le seuil de 5% du capital de la société DALET SA et détenir à cette date 206 095 actions DALET SA représentant 371 929 droits de vote, soit 5,45% du capital et 7,23% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution d'actions gratuites de la société DALET SA au profit du déclarant.

Le déclarant a précisé détenir, au 6 juillet 2020, 206 095 actions DALET SA représentant 371 929 droits de vote, soit 5,18% du capital et 6,96% des droits de vote de cette société².

¹ Sur la base d'un capital composé de 3 781 878 actions représentant 5 145 067 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 3 979 382 actions représentant 5 342 953 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.